



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inondations

Question écrite n° 81343

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable au sujet de l'Union nationale des associations de lutte contre les inondations (UNALCI). Il est nécessaire que les crédits accordés à ces associations soient maintenus, voire renforcés, afin que le travail de prévention et de lutte contre les inondations soit poursuivi. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la situation de l'Union nationale des associations de lutte contre les inondations (UNALCI) et de la nécessité de maintenir les crédits qui lui sont accordés afin de poursuivre les actions de prévention et de lutte contre les inondations. La question des inondations constitue l'un des thèmes principaux de la politique de prévention du ministère, qu'est venue renforcer la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. A cet égard, la ministre souligne la contribution de l'UNALCI aux travaux conduits par son ministère, qui ont nourri des dispositions nouvelles ou renforcées en application aujourd'hui. Aussi, le ministère de l'écologie et du développement durable est prêt à examiner toute demande de l'UNALCI en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81343

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11693

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3383